



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Programme d'assainissement de l'eau

Lignes directrices des projets

CULTURES DE COUVERTURE

MESURE INCITATIVE LIEE AU RENDEMENT: 50 \$/acre/année jusqu'à un maximum de 20 acres

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET:

- Implantation de cultures de couverture dans les champs adjacents à un cours d'eau.
- Implantation de cultures de couverture non-récoltées et non-pâturées.
- Vise uniquement les cultures de couverture.
- La culture de couverture doit être vérifiée par un représentant du programme avant l'hiver ou avant le labour afin de s'assurer qu'elle couvre au moins **30 %** du sol sinon la subvention ne sera pas versée.

PROCESSUS D'APPROBATION :

Veuillez communiquer avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir une demande. Le Comité d'assainissement de l'eau examinera les projets et donnera la priorité à ceux qui profitent le plus à la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers peuvent participer à un seul projet par année, selon le type de projet. Les fonds disponibles sont limités.

Les demandeurs approuvés auront environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour terminer leur projet. Les projets approuvés seront payés à l'avance par le propriétaire. Le financement sera accordé une fois le projet terminé, inspecté à la satisfaction de la CNS, et lorsque des copies de toutes les factures requises - preuves de paiement, permis, et autres documents administratifs - seront fournies. Les factures doivent comprendre des informations détaillées sur la répartition des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts associés.

Reportez-vous au Guide du demandeur du Programme d'assainissement de l'eau pour plus d'informations sur le processus de demande.

mars 2015